

# Commune de BELLECOMBE

## CONSEIL MUNICIPAL Séance du 9 avril 2018

Convocation du 30 mars 2018 - Secrétaire de séance : Estelle PERRIER

### COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Présents : Mme Estelle PERRIER, Mrs. Bernard FELLMANN, Dominique GROS, Stéphane GROS,.

Excusés: François CASAGRANDE qui donne pouvoir à Bernard FELLMANN

M. Frédéric PITEL qui donne pouvoir à Estelle PERRIER

M. Gilles GROS

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 12 mars 2018 est approuvé par 6 voix POUR.

### **COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU CCAS**

En plus des élus membres du CCAS, Mme Estelle PERRIER avec le pouvoir de Frédéric PITEL, M. Bernard FELLMANN, Mmes Josiane GAUDY et Claudette GROS sont présentes pour les décisions budgétaires.

Le maire, président du CCAS, quitte la salle et Mme Claudette GROS, présidente de séance, donne lecture du compte administratif 2017 du CCAS tenu par la commune.

Résultat de fonctionnement 2017 :

- Résultat de l'exercice : 715,84 €

- Résultat antérieur reporté : 819,01 €

- Excédent de fonctionnement cumulé 1534,85 €

Affectation (affectation complémentaire en réserve) : 1584,85 €

Le compte administratif 2017 est approuvé par 4 voix POUR.

M. le Maire rappelle que le compte de gestion du CCAS est le reflet de la comptabilité tenue par le trésorier. Il doit être en concordance avec le compte administratif tenu par la commune.

Le compte de gestion 2017 est approuvé par 5 voix POUR.

### **BUDGET CCAS 2018 :**

Le maire présente le budget 2018. La commune a prévu d'abonder les recettes de 1500 € pour 2018. Le budget du CCAS s'établit donc comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 3034,85 €

Recettes de fonctionnement : 3034,85 €

Le budget 2018 du CCAS est approuvé par 5 voix POUR.

Une réunion prochaine du CCAS devra réfléchir sur les actions 2018. Les activités habituelles (Galette des Rois, colis des Aînés, cartes Jeunes, aide aux voyages scolaires) sont reconduites mais il faudrait chercher encore d'autres occasions de maintenir les liens entre générations sur la commune.

### **ECOLE DES SORBIERS**

- Participation au budget 2018 du SIVOS

Lors de la réunion du comité syndical du 26 mars, les élus ont décidé, faute d'un accord intercommunal précis avec La Pesse et Les Bouchoux sur le financement des activités périscolaires et extrascolaires, de suspendre ces activités à partir du 9 juillet 2018. La décision pourra être revue si les discussions avancent dans ce domaine. La participation de Bellecombe pour les deux élèves actuellement scolarisés à l'école des Sorbiers se monte à 7433,58 € pour 2018.

- Aide au projet de voyage des élèves à Quiberon

Le Conseil municipal du 12 mars avait retenu le principe d'une aide au voyage d'une semaine au centre PEEP de Quiberon en fin d'année scolaire. Les trois communes du SIVOS avaient été sollicitées pour apporter une aide à ce projet. Après avoir clarifié la position de la commune nouvelle de Septmoncel - Les Molunes qui s'était portée sur un financement différent, le maire propose d'allouer une aide de 500€ à la

coopérative scolaire des Sorbiers pour mener ce projet à bien. Par 6 voix POUR, le Conseil retient cette proposition.

## RESTRUCTURATION FORESTIERE ET FRUITIERE DE GESTION FORESTIERE

Le maire avait présenté, lors de la séance du Conseil municipal du 12 mars, les deux propositions de l'ADEFOR 39 en matière de restructuration forestière et de fruitière de gestion forestière. Les élus s'étaient donné un délai de réflexion sur ces questions en attendant en particulier des éléments sur l'implication des propriétaires forestiers de la commune.

Après avoir repris l'ensemble des arguments de l'ADEFOR et sans nouvelle information, le Conseil municipal, par 4 voix CONTRE et deux abstentions, décide de ne pas adhérer aux dispositifs proposés par l'ADEFOR.

## VOTE DES TROIS TAXES :

Après étude des documents fournis par l'administration fiscale, malgré la poursuite de la baisse de la dotation globale de fonctionnement de l'Etat, le Conseil municipal décide, par 6 voix POUR, de maintenir le taux des taxes au niveau de 2017 soit :

- Pour la taxe d'habitation 13,56%
- Pour la taxe sur le foncier bâti 16,56%
- Pour la taxe sur le foncier non bâti 33,90%.

## BUDGET COMMUNAL 2018 :

Le maire livre les propositions et les conclusions de la Commission des finances qui s'est tenue le lundi 27 mars. Les éléments du budget de fonctionnement ont été validés ainsi que les principaux axes du programme d'investissement.

M. le Maire procède à la présentation détaillée du budget primitif 2018 qui marque encore, malgré la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement de l'Etat, un important effort d'investissement à partir de l'autofinancement communal. Il s'agira de financer la construction du garage des Coupes, la réfection du toit de la mairie et l'équipement du pan sud de ce bâtiment en panneaux photovoltaïques. Il faudra aussi honorer les engagements de la commune pour la construction du centre de secours des Combes et l'agrandissement de l'antenne des Moussières.

- Fonctionnement : 287 697,57 €
- Investissement : 225 238,34 €

Le Conseil municipal approuve, par 6 voix POUR, le budget primitif 2018.

Les principaux éléments du budget 2018 seront mis en ligne sur le site de la commune [www.bellecombe.fr](http://www.bellecombe.fr).

## PROJET DE GARAGE COMMUNAL AUX COUPES

Le SIDEC a fait parvenir le devis prévisionnel des travaux de construction du garage communal attenant au bâtiment de la mairie, de la réfection du toit et de l'équipement en panneaux photovoltaïques du pan sud dans le cadre de la transition énergétique amortissable en 8 ans grâce à la revente de l'énergie électrique produite.

Le plan de financement se décompose ainsi :

DEPENSES		RECETTES	
Montant des travaux tous corps d'état	68 000 €	ESTJ	6000 €
Equipement photovoltaïque	22 000 €	Subvention SIDEC	4400 €
Prestations annexes	18 000 €	FCTVA	16 000 €
TVA	19 600 €	Autofinancement commune	91 200 €
TOTAL	117 600€	TOTAL	117 600 €

Par 6 voix POUR, le Conseil municipal approuve le plan de financement des travaux sur le bâtiment de la mairie aux Coupes, retient le SIDEC pour la maîtrise d'œuvre et la MADS, demande la subvention du Conseil Départemental au titre de l'ESTJ et l'aide spécifique du SIDEC à l'installation de panneaux photovoltaïques. Il charge le maire de signer tous documents relatifs à ce projet.

## CONVENTION SIDEC

Le SIDEC propose une nouvelle convention pour couvrir le service SITIC (Service Informatique et TIC) en direction des communes du département. Le coût des services de maintenance du système informatique et l'adhésion au SIG (Service d'Information Géographique) se montent à 271,19 € pour 2018. Le Conseil municipal, par 6 voix POUR adopte la convention et son avenant.

## **DROIT DE PREEMPTION ET DEMATERIALISATION**

L'étude Millet/Buscoz de Saint Claude demande si la commune accepte que les déclarations d'intention d'aliéner pour purger le droit de préemption urbain soient désormais notifiées par lettre recommandée électronique. La commune est concernée au titre de son droit de préemption sur les emplacements réservés du PLU (Zones ER).

Par 6 voix POUR, le Conseil donne son accord pour cette démarche dématérialisée.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

- **Transports scolaires 2018/2019**

La région a fait parvenir un questionnaire pour l'organisation des circuits de ramassage scolaire sur le territoire du SIVOS. Les parents d'élèves consultés n'ont pas exprimé de besoin pour la rentrée prochaine. Le maire est chargé de répondre à la demande régionale. Il demandera que deux nouveaux arrêts puissent être prévus à La Gouille et aux Coupes pour les rentrées suivantes.

La séance est levée à 17 heures.

Le Maire,  
Bernard FELLMANN